9ème Année N° 216 10 Juillet 1957



BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON
Téléphoue : FRanklin 20 56

C. C. P. LYON 9430-12 — Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU: la chaleur et la sécheresse rendent superflu le renouvellement des traitements anticryptogamiques; seules les vignes qui n'auraient pas été traitées depuis le 23 juin devront être traitées d'urgence.

VERS DE LA GRAPPE: le 2ème vol est très intense actuellement. Le traitement préconisé par les bulletins précédents devra être étendu à toutes les vignes quelle que soit leur altitude et renouvelé partout ailleurs de 12 jours (parathion et produits similaires) à 20 jours (D.D.T.- arsenicaux) après la précédente application.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES: dans l'ensemble aucun nouveau traitement n'est nécessaire sur les plantations traitées depuis le 24 juin. Toutefois, partout où des taches seraient apparues en nombre vers le 4 juillet (contaminations du 23 juin), il sera prudent d'appliquer un nouveau traitement dès réception de ce bulletin.

CARPOCAPSE: le 1er vol se poursuit avec une assez grande intensité dans toutes les régions (sauf les plus méridionales). Le traitement précédent devra être renouvelé au bout de 15 jours.

Toutefois, dans les régions 130, 131, 132, 142 et 152, où le vol touche à sa fin, cette seconde application ne sera pas effectuée si elle doit se placer après le 15 juillet.

Enfin, les plantations situées au-dessus des limites d'altitude fixées par le bulletin N° 214 devront à leur tour recevoir leur 1er traitement.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (sur pêches et abricots): un vol de 2ème génération très abondant vient de débuter. Des attaques sur pêches et abricots peuvent se produire. Il y a lieu dès réception de ce bulletin d'appliquer un traitement spécial à l'aide d'un des produits suivants:

- parathion
- produit à 50% de D.D.T.
- émulsion de D.D.T.

P.1212

MOUCHE DES FRUITS (Ceratite)

Les précautions contre les attaques de cet insecte doivent être envisagées dès maintenant (une faible attaque a déjà été découverte dans la banlieue lyonnaise)

Nous rappelons que le piégeage avec des gobe-mouches contenant 3% de phosphate diammonique dans de l'eau permet de réduire les pullulations dans une certaine mesure tout en indiquant l'époque à partir de laquelle on doit traiter.

Les produits utilisés pour le traitement chimique sont les suivants:

- D.D.T. à raison de 200 à 250gr/hl de matière active
(les produits commerciaux sont à 20, 25 ou 50% de matière active)
- Parathion, à 20gr/hl de matière active
- Malathion, à 80gr/hl de matière active
- Dieldrine, à 250gr/hl de matière active

Nous demandons instamment à toutes les personnes qui trouveraient dans leur verger des attaques suspectes pouvant être celles de la cératite, de nous envoyer des échantillons, convenablement emballés afin d'éviter la détérioration des autres colis.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la
Protection des végétaux
A.PITHIOUD